

SOMMAIRE

- POUR UNE CAMPAGNE D'ACTION CFDT ABOUTISSANT A LA JOURNEE DU 26 MAI..... 1
- L'INTERVENTION DE LA FTIAAC AU CONSEIL CONFEDERAL DE LA CFDT:
"BIEN SITUER LA C.F.D.T. FACE AUX ENJEUX DU MOMENT"..... 3
- POUR UN STATUT LEGAL DE LA PRESSE ECRITE..... 4
- DANS L'AUDIOVISUEL, TROIS AXES STRATEGIQUES..... 5

Supplément Livre

Entre les pages 2 et 3 est inséré un supplément, destiné spécialement aux militants du Livre CFDT ainsi qu'aux responsables SJF de la presse écrite, et dont les pages sont numérotées de I à VI.

LA FTIAAC-CFDT APPELLE A UNE CAMPAGNE DE DEBATS ET D'EXPLICATIONS

AU LONG DU MOIS DE MAI

SUR LES OBJECTIFS CFDT FACE A LA "RIGUEUR"

APPEL VOTE PAR LE CONSEIL FEDERAL DE LA FTIAAC (27 AVRIL 1983)

Le Conseil fédéral de la FTIAAC appelle ses syndicats et sections syndicales à une campagne de débats, d'explications, de mobilisation des travailleurs et travailleuses dans les entreprises:

- sur les analyses de la CFDT au sujet de la situation économique,
- sur les enjeux de la période présente,
- sur les propositions de la CFDT en matière de revalorisation du SMIC, d'emploi, de réduction du temps de travail, de réforme de la fiscalité, d'application des droits nouveaux.

Pour le Conseil fédéral, ce qui doit être mis en cause dans le second "plan de rigueur", ce n'est pas la nécessité de la rigueur et d'un effort, mais c'est:

- la manière dont ce plan a été décidé, sans consultation des organisations syndicales qui représentent les salariés,
- et surtout le fait que l'emploi, la réduction du temps de travail, la revalorisation du SMIC ont disparu des objectifs prioritaires du gouvernement, de même qu'il n'apparaît plus une véritable politique industrielle à moyen et à long terme, le plan étant presque exclusivement centré sur l'aspect financier.

26 MAI: JOURNEE NATIONALE D'ACTION CFDT pour l'emploi et la réduction du temps de travail

CETTE campagne d'explications lancée par la FTIAAC débouchera sur la JOURNEE NATIONALE D'ACTION décidée par la confédération pour le 26 mai sur le thème "Pour la création d'emplois par la réduction du temps de travail".

"Cette journée, déclare la CFDT, sera marquée par des initiatives multiples: débats dans les entreprises, rassemblements, arrêts de travail."

Le Bureau fédéral de la FTIAAC a décidé, pour sa part, d'effectuer à cette occa-

sion des démarches auprès de toutes les fédérations patronales du privé entrant dans le champ de la FTIAAC (Livre, presse, radio-télévision, spectacle, socio-culturel, action culturelle). Il a également décidé d'approfondir la réflexion sur la manière dont se prennent les décisions concernant l'emploi dans le secteur public, et sur les problèmes de durée du travail pour les intermittents.

Il demande à toutes les sections d'entreprise d'effectuer elles aussi des démarches auprès des directions sur la question de la durée du travail liée à l'emploi, et d'organiser des débats avec les salariés sur l'utilisation des contrats de solidarité liés à la diminution de la durée du travail.

Le 26 mai doit être marqué partout par DES INITIATIVES SPECTACULAIRES. Il y va de la crédibilité de la CFDT qui, il faut malheureusement le souligner, est la seule confédération syndicale à maintenir comme priorités l'emploi et la réduction de la durée du travail.

LES POSITIONS C.F.D.T. A POPULARISER

- La création d'emplois et la réduction du temps de travail.

L'objectif CFDT reste d'obtenir la semaine de 35 heures en 1985, avec une étape intermédiaire dès 1983. (Et 32 heures pour les ouvriers soumis au travail posté.)

Mais cette réduction de la durée du travail doit être créatrice d'emplois. Elle doit donc être liée à une négociation paritaire à ce sujet dans chaque entreprise, à des engagements patronaux précis.

Et il faut avoir le courage de dire la vérité: il est illusoire de croire que la réduction du temps de travail permettra de créer des emplois s'il y a récupération intégrale, dans les salaires, des heures en moins. La position de la CFDT est claire: elle exige la récupération intégrale pour les bas salaires, jusqu'à deux fois le SMIC; mais au-delà, elle admet une diminution de salaire correspondant, en partie ou en totalité, à la diminution des heures travaillées. A condition, bien entendu, que les employeurs aient pris des engagements sur la création d'emplois.

- L'emprunt "forcé" de 10 % doit servir à créer des emplois.

L'emprunt forcé de 10 % prévu par le "plan Delors" est destiné, selon le gouvernement, à restreindre la consommation et, par là, diminuer les importations de produits étrangers et donc le déficit commercial de la France. Mais à quoi vont être utilisées les sommes ainsi collectées ?

La CFDT n'admettrait pas qu'elles servent uniquement à combler les "trous" du budget de l'Etat. Cet argent doit servir à créer des emplois grâce à l'investissement; il doit être géré avec la participation des organisations syndicales, qui veilleront à ce qu'il permette de mettre en place une politique dynamique à moyen et à long terme, aussi bien dans le secteur industriel que dans celui des services.

- Le pouvoir d'achat du SMIC doit augmenter de 4 % en 1983.

La CFDT exige que le pouvoir d'achat du SMIC progresse en 1983 autant qu'en 1982, soit 4 %. Afin de se rapprocher de l'objectif qui, pour la CFDT, est un SMIC à 4.200 francs (valeur 1er avril 1983).

(Pour mémoire, le SMIC mensuel est actuellement à 3.552 francs.)

Dans le champ de la FTIAAC, il y a encore de nombreux salariés payés au SMIC, que ce soit dans l'exploitation cinéma, les laboratoires de tirage cinéma, dans l'imprimerie, chez les employés de presse ou dans la distribution de la presse...

AU CONSEIL FEDERAL FTIAAC DU 27 AVRIL 1983

Le Conseil fédéral de la FTIAAC du 27 avril a été consacré en grande partie à la préparation du Conseil confédéral qui devait se tenir le lendemain, et dont l'importance était évidente: il s'agissait de déterminer l'attitude de la CFDT face au "plan de rigueur" du gouvernement. (Voir ci-dessous.)

Le Conseil fédéral a également fait le tour d'horizon de l'action revendicative dans les branches, en abordant notamment les points suivants:

-Branche "écrit": le "plan imprimerie lourde" et les importantes concessions que le patronat voudrait obtenir des travailleurs en matière de conditions de travail (le prochain bulletin "Livre CFDT" y reviendra); la crise de l'imprimerie Oberthur à Rennes (800 salariés); la prise en charge des négociations paritaires dans les quotidiens départementaux et dans le secteur "distribution de la presse et des livres"; la paralysie actuelle de la politique contractuelle; la question du statut de la presse (déjà évoquée au congrès du SJF qui s'est tenu en avril, et reprise dans une motion de la FTIAAC: voir plus loin).

-Branche audiovisuel: un débat approfondi a eu lieu sur la stratégie à mener dans le secteur radio-télé (voir plus loin un résumé du texte adopté, qui sera diffusé largement dans les personnels concernés par l'intermédiaire du SURT, du SJF, du SYNAPAC et du SYDAS); ont été abordées également la campagne pour le salaire des ouvreuses dans les salles de cinéma, et la négociation sur l'indemnisation du chômage pour les interprètes et pour les intermittents du spectacle.

-Branche "action culturelle": le point a été fait sur l'ouverture de la négociation pour la convention collective du socio-culturel, ainsi que sur la nécessité d'unifier les conventions collectives du secteur Maisons de la Culture-centres dramatiques-centres d'action culturelle.

Enfin, le Conseil fédéral a discuté de la mise en oeuvre des décisions sur les structures syndicales contenues dans la "charte fédérale de fonctionnement", et notamment de la mise en place des syndicats départementaux ou régionaux. Les orientations prises ont été confirmées, mais en tenant compte des réalités locales diverses quant à la méthode et au rythme de leur mise en oeuvre. Le point a été fait également sur les problèmes d'intégration du Livre dans la FTIAAC: l'évolution actuelle permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

L'INTERVENTION DE LA FTIAAC AU CONSEIL CONFEDERAL CFDT

« *Bien situer la CFDT face aux enjeux du moment* »

Le compte-rendu des débats au Conseil confédéral des 28, 29 et 30 avril est paru dans "Syndicalisme-hebdo". Une des principales décisions prises concerne la journée d'action du 26 mai (voir page 1). Nous reproduisons ici l'intervention faite au nom de la FTIAAC, et qui reflète le point de vue de la majorité des intervenants au Conseil fédéral.

"La FTIAAC est d'accord avec l'essentiel de ce qui est développé dans le projet de résolution. Nous croyons utile cependant de souligner quelques éléments qui ressortent des débats de notre Conseil fédéral:

- Le constat de l'importance et de la complexité de la période au niveau national, mais aussi au niveau des secteurs de la communication.

Les secteurs de l'information et de la culture vont connaître de profondes transformations dans les années à venir: évolutions technologiques et économiques qui touchent l'ensemble de nos branches, l'audiovisuel comme l'imprimerie, mais aussi bouleversement des structures de la communication, développement formidable de nouveaux media... nous sommes actuellement dans la phase où se prennent des décisions

fondamentales et souvent irréversibles. Certaines d'ailleurs concernent l'ensemble des travailleurs et pas seulement ceux de notre champ professionnel.

FACE A CELA, ET AUX DEUX NIVEAUX, IL EST CAPITAL DE BIEN SITUER LA CFDT.

A/ Afin de lui permettre de jouer un rôle actif, de bien peser sur les événements mais aussi d'être bien perçue par les travailleurs. Car il s'agit:

-Au plan national, de favoriser l'insertion active des travailleurs dans le processus de changement, celui que nous souhaitons.

-Dans nos secteurs, de peser sur un maximum de décisions, de défendre certaines valeurs: pluralisme et création, et d'assurer correctement la défense des personnels au cours et en sortie de la véritable révolution que va connaître la communication. Les couvertures conventionnelles, l'emploi, sont percutés. Quelques symptômes: dans l'imprimerie lourde, la crise d'Oberthur à Rennes - qui n'est d'ailleurs pas la seule entreprise menacée; dans l'audiovisuel, à nouveau le danger de licenciements à la SFP.

B/ La nécessité de bien situer la CFDT s'impose aussi parce que, s'il en était autrement, nous le payerions à terme, et nous risquerions de voir par exemple les opérations récupératrices de F.O. jouer à plein.

Comme nous sommes persuadés de la justesse des analyses, des thèses et des objectifs de la CFDT, le problème est donc plutôt de bien se faire comprendre des travailleurs et de les mobiliser pour créer une situation nouvelle, afin de peser sur les priorités du gouvernement.

CE QUI SUPPOSE A LA FOIS:

- 1) Une campagne d'explications et de débats. Nous en avons d'ailleurs pris la décision dans notre champ fédéral.
- 2) Se situer par rapport au patronat de manière plus critique, plus incisive, car il est bien le partenaire qui bloque de très nombreuses négociations actuellement. Le projet de résolution devrait être amendé pour être plus net sur ce point.
- 3) Enfin se démarquer plus nettement du gouvernement, faire en sorte que certaines confusions de genres ne soient pas possibles. Ce qui suppose de bien visualiser les inadéquations qu'il y a entre nos thèses et objectifs et ceux du gouvernement - et il en existe un certain nombre, certaines étant très importantes.

C'est ainsi que nous pourrons efficacement peser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté aux yeux des travailleurs, qui doivent lutter avec la CFDT pour que réussisse le changement social tant espéré.

POUR UN STATUT LEGAL DE LA PRESSE ECRITE

RESOLUTION DU CONSEIL FEDERAL DE LA FTIAAC

Le Conseil fédéral de la FTIAAC-CFDT réaffirme sa volonté de voir instaurer un statut légal de la presse écrite qui permette:

- de préserver et de rétablir le pluralisme des titres et la transparence financière des entreprises de presse,
- d'assurer les droits des équipes rédactionnelles et des travailleurs de la presse.

La FTIAAC rappelle les propositions de la CFDT pour ce statut, avec en priorité:

- une réforme des aides publiques à la presse afin qu'elles soient affectées essentiellement à l'information et non à la publicité, et qu'elles comprennent des aides à la création d'organes d'information nouveaux,
- l'application intégrale de l'ordonnance du 26 août 1944 et l'amélioration de son texte pour une plus grande efficacité.

La FTIAAC demande au gouvernement d'élaborer, comme le prévoyait le programme de la gauche, un projet de loi à ce sujet, et de le déposer avant la fin de 1983.

DANS L'AUDIOVISUEL, 3 ENJEUX STRATEGIQUES

DANS LES SECTEURS DE LA RADIO TELEVISION

LA SITUATION DEVIENT TRES DANGEREUSE

POUR LES TRAVAILLEURS PERMANENTS ET INTERMITTENTS

Tel est le constat dressé par le Conseil fédéral de la FTIAAC dans un texte adopté à l'unanimité et qui devrait permettre la relance de l'action sur une stratégie adaptée aux enjeux du moment.

Nous résumons ici les principaux axes de ce texte, qui est actuellement diffusé parmi les personnels concernés par l'intermédiaire des syndicats CFDT: le SURT, le SJF (journalistes), le SYNAPAC (réalisateurs et intermittents), le SPRTP (radios privées), le SYDAS (artistes interprètes).

La situation se caractérise par une triple crise:

- 1) Crise du service public, qui connaît de très nombreuses difficultés et qui, pour des raisons les plus diverses, ne cesse d'être critiqué. Pourtant, que se passerait-il si le secteur public était mis "out" au moment où va se produire le "boom" audiovisuel (4e chaîne, satellite, régionalisation, réseaux câblés, 5e chaîne, vidéogrammes, etc...)? Comment, sans un secteur public crédible, la production française serait-elle en état de faire face à la concurrence étrangère et d'alimenter les circuits de diffusion qui vont se multiplier?
- 2) Crise de la création audiovisuelle qui se traduit par une chute importante du volume de production, donc de l'emploi. Réalisateurs, techniciens et ouvriers intermittents de la production, artistes interprètes sont de plus en plus touchés par le chômage et l'avenir de la SFP redevient préoccupant. Au delà de certaines déclarations rassurantes, on a l'impression qu'il n'existe pas au gouvernement une volonté réelle d'assurer la défense de la création audiovisuelle.
- 3) Crise dans les relations entre partenaires sociaux, qui deviennent de plus en plus conflictuelles et qui ne permettent plus de déboucher sur les solutions qui s'imposent dans l'intérêt général.

Que se passerait-il pourtant si le secteur public seul assurait une couverture sociale correcte aux personnels et qu'ailleurs ce soit une sorte de "jungle sociale" où les employeurs n'auraient aucune règle à respecter vis-à-vis des travailleurs. Pas besoin de réfléchir beaucoup pour comprendre qu'à terme tous seraient perdants, dans le public comme dans le privé.

Au moment où doivent être prises des décisions fondamentales et souvent irréversibles concernant l'avenir de l'audiovisuel, une telle situation de blocage est extrêmement grave.

Si la stratégie que propose la FTIAAC ne pouvait pas être mise en oeuvre et conduite à son terme, alors le mouvement syndical - certes encore très puissant dans nos secteurs - ne pourrait bientôt proposer aux travailleurs que des combats défensifs et d'arrière-garde.

Une telle hypothèse doit être écartée. Toutes démarches sectorielles, catégorielles ou à dominantes corporatistes sont vouées à l'échec.

C'est pourquoi la FTIAAC s'est fixé trois objectifs prioritaires, révélateurs des vrais enjeux auxquels les travailleurs de l'audiovisuel sont confrontés et dans lesquels toutes les catégories professionnelles se retrouvent parfaitement:

-RECRÉDIBILISER le secteur public

car c'est la seule manière de le remettre en situation de jouer le rôle qui doit être le sien au sein de l'audiovisuel français,

-RELANCER la production audiovisuelle

car c'est un facteur essentiel d'indépendance nationale et de garantie d'emploi,

-OBTENIR une convention collective nationale

couvrant toute la branche d'activité radio-TV, car elle constitue (avec bien sûr le volume d'emploi) la meilleure protection pour toutes les catégories de travailleurs du public et du privé face aux évolutions qui vont se produire.

A l'unanimité les représentants de tous les syndicats de la FTIAAC ont donc décidé de prendre en charge vigoureusement ces trois objectifs, la démarche d'ensemble étant coordonnée au niveau fédéral.

*LUTTES ET COMMUNICATION. Mensuel. Le numéro: 3 frs. Abonnement (un an): 20 frs.
5, rue Geoffroy Marie, 75009 Paris. Le directeur de la publication: Michel Rey.
Imprimé au siège. Numéro de commission paritaire des publications: 1422 D 73.*